

## Zoom sur les pare-vues

### Nous vous rappelons que

Les pare-vues posés sur les garde-corps des balcons ou en limite de propriété dans les jardins privatifs sont tolérés :

- s'ils sont de **coloris « bois »** (palissage, canisses en bambou),
- s'ils sont correctement **tendus et fixés**,
- s'ils ne **dépassent pas de la hauteur des garde-corps** des balcons ou s'ils ne mesurent **pas plus de 1,80 m** lorsqu'ils sont positionnés dans le jardin.



## Compostons ensemble

Courant avril a eu lieu la **mise en service d'un composteur** sur le site du Village LOBAU où 7 personnes dont deux référentes (Mmes **HENIN** et **SITTLER**) ont œuvré. Les bio-seaux servent aux locataires à stocker les épluchures pour les apporter ensuite au composteur. La démarche a été initiée lors d'un Conseil de Résidence avec les locataires.

L'OMh **souhaitant développer l'agro-écologie** partout où cela est possible s'est réjoui d'accompagner l'initiative. Une vingtaine de personnes apporte désormais régulièrement leurs déchets. Outre les bienfaits écologiques cela permet aussi de créer du **lien entre les habitants** et de participer à une action commune en faveur de l'environnement.



# Ensemble pour un quartier propre



Le millésime 2019 fut excellent, une fois encore... Faut-il s'en réjouir ? Pas évident ! **Nous sommes très fiers de la participation en nombre des enfants et adultes** des quartiers dans lesquels se sont déroulées les opérations : le 5 juin au Village Lobau, le 12 juin au Plateau de Haye et le 19 juin sur le quartier d'Haussonville.

Tous ont été **volontaires, dynamiques et efficaces**, du plus petit au plus grand. Mais le constat reste le même : ni les enfants, ni leurs parents, ni les animateurs d'associations, ni les collaborateurs de l'OMh ne devraient à avoir ce ménage urbain à faire. Si chacun respectait juste son environnement, son lieu de vie, celui de ses proches, de sa famille, en jetant les déchets dans **les poubelles, bacs ou molocks** à disposition.

Donc **BRAVO** et **MERCI** à tous les participants, et formons le vœu que ces opérations deviennent inutiles dans les années à venir.



## Vous participez à la sécurité de votre immeuble

La sécurité de votre résidence dépend aussi de votre vigilance. Qu'il s'agisse de la prévention contre les incendies, des fuites de gaz, de l'accès à votre immeuble ou des pannes d'ascenseur, vous pouvez diminuer les risques en suivant quelques règles simples.

### Contrôle d'accès (digicode ou interphone)

Soyez prudents et **ne faites pas entrer n'importe qui**. Si vous remarquez que le contrôle d'accès est défectueux, prévenez rapidement votre gardien ou responsable de site.

N'oubliez pas de vous assurer que la porte se ferme bien derrière vous, sinon votre immeuble n'est plus protégé : tout le monde peut entrer.



Votre badge est strictement personnel, ne le prêtez à personne. En cas de prêt, c'est vous qui serez responsable de son utilisation. Si on sonne chez vous et que vous connaissez la personne et souhaitez la voir, appuyez sur le bouton de votre poste pour déclencher l'ouverture de la porte d'entrée de l'immeuble. **Dans le cas contraire, ne la faites pas entrer.**

**Soyez très vigilants sur les personnes que vous faites entrer dans l'immeuble : permettre l'accès à des inconnus, c'est introduire une menace pour la tranquillité et la sécurité de tous les habitants** (risques de dérangement, de vols, de vandalisme, d'agressions...)

**Conclusion** : Ne faites entrer que les personnes que vous connaissez et qui viennent vous rendre visite. Méfiez-vous des personnes qui se réclament d'un organisme mais que vous ne connaissez pas : des individus mal intentionnés n'hésitent pas à utiliser ce stratagème pour accéder à l'immeuble.

## Canicule : les bons réflexes



Suivez-nous sur notre page Facebook **OMh du Grand Nancy**.  
**Likez ! Partagez ! Commentez !**

Votre lettre d'info est éditée à 7 000 ex.  
 Directeur de la publication : Frédéric RICHARD.  
 Photos : OMh Grand Nancy/ Rédaction : Isabelle RICCI DEGRAEVE. Impression : OMh Grand Nancy.  
 Mise en page et graphisme : La Maison Chabane/  
 Juin 2019. Dépôt légal ISSN : 2491-8482.

